

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-CORSE**5/2025**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE **SAINT-FLORENT**

Nombre de membres

. Afférents au C.M.  
19. En exercice :  
19. Qui ont pris part à la  
délibération : 16Vote  
Pour 15  
Contre 1  
AbstentionDATE DE LA  
CONVOCATION  
20/02/2025DATE AFFICHAGE  
28/02/2025

Séance du 27 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq,  
et le vingt-sept février

à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claudy OLMETA Maire

Présents : Messieurs OLMETA, COSTA, MORELLI, PANZA, et Mesdames SEBASTIANI, ROVERE, GUARDINI, SCOTTO, FERRAGUTI, SANCIU, VOLELLI

Procurations : Mme LOUIS à Mr MORELLI, Mr PAOLINI à Mr COSTA, Mr BENVENUTI à Mme GUARDINI, Mr SIMONETTI-MALASPINA à OLMETA,

Absents : Mr FEYDEL, Mr POLI et Mme PONZEVERA

Mr MORELLI Yoann a été nommé(e) secrétaire de séance.

**Objet de la délibération :****Demande de dénomination de la commune de Saint-Florent en "Commune Touristique"**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la dénomination de "Commune Touristique", prévue par l'article L.133-11 du Code du tourisme, permet aux communes disposant d'une offre touristique structurée d'obtenir une reconnaissance officielle et d'améliorer leur attractivité.

Exposé des motifs : la commune de Saint-Florent, joue un rôle clé dans l'économie touristique régionale en raison de son positionnement stratégique et de son identité maritime forte. Elle constitue une porte d'entrée du territoire et un pôle portuaire majeur, notamment grâce à son port de plaisance, l'un des plus importants de Corse.

Afin de répondre aux exigences de cette dénomination, la commune bénéficie :

- Des services de l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) Nebbiu - Conca d'Oru, assurant l'accueil, la promotion et l'animation touristique sur son territoire.
- D'une offre touristique diversifiée et structurée, incluant des hébergements, restaurants, activités de loisirs et commerces ouverts toute l'année.
- D'un port de plaisance de premier plan, facilitant l'accueil des plaisanciers et contribuant à la dynamique économique locale.
- D'un patrimoine naturel et culturel exceptionnel, avec le Golfe de Saint-Florent, les plages des Agriates, ainsi que des sentiers de randonnée reconnus.
- D'une politique active d'événements et d'animations, qui renforce l'attractivité de la commune sur l'ensemble de l'année.

En conséquence, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'approuver** la demande de dénomination de la commune de Saint-Florent en "Commune Touristique".
- **D'autoriser** M. le Maire à déposer la demande auprès du Préfet de la Haute-Corse,
- **De poursuivre** les actions visant à renforcer l'offre touristique et l'accueil des visiteurs, en partenariat avec les acteurs locaux

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.